

Condition de travail applicables lors d'absences liées à la pandémie visant le personnel des collèges publics

| Situations | Conditions de travail | Précisions Cégep de l'Outaouais | |
|--|--|---|--|
| | | Enseignant | Non-enseignant |
| Est apte au travail, en isolement , avec résultat positif ou en attente du résultat de son test de dépistage | <p>Évaluer la possibilité qu'une prestation de travail soit offerte en télétravail a moins que les fonctions du poste occupé ne le permettent pas ou qu'aucune autre tâche à réaliser en télétravail ne puisse être attribuée.</p> <p>-</p> <p>En cas d'impossibilité de fournir une prestation de travail en télétravail :</p> <ul style="list-style-type: none"> Le traitement est maintenu selon l'horaire connu et convenu au contrat de travail pour la durée recommandée par les autorités de santé publique. | <p>Je suis en mesure de maintenir mon enseignement</p> <p>Premièrement, je complète une déclaration d'empêchement d'accès au campus en utilisant le lien suivant: FORMULAIRE et j'informe Isabelle Lambert, coordonnatrice aux ressources humaines.</p> <p>Deuxièmement, j'informe par mio mes étudiant.e.s du maintien de mes cours et de leurs modalités de reprise ou d'enseignement.</p> <p>Finalement, je donne mes cours en mode non-présentiel en mode asynchrone ou en mode synchrone (ou « minimodal inversé ») Le minimodal inversé permet à l'enseignant.e de donner son cours en mode non présentiel et aux étudiants.es d'y assister à partir de la salle de classe (ou en distanciel).</p> <p>Je ne suis pas en mesure de maintenir mon enseignement</p> <p>J'informe Isabelle Lambert, coordonnatrice aux ressources humaines et je complète <u>un avis d'absence</u> à la fois sur omnivox et dans le module de gestion du temps (motif de l'absence : 4025-Absence pour Covid-19).</p> | <p>Je suis en mesure de maintenir ma prestation de travail en télétravail</p> <p>J'informe mon supérieur immédiat et Isabelle Lambert, coordonnatrice aux ressources humaines.</p> <p>Mon travail ne me permet pas de fournir une prestation de travail en télétravail :</p> <p>J'informe Isabelle Lambert, coordonnatrice aux ressources humaine et je complète un avis d'absence dans le module de gestion du temps (motif de l'absence : 4025- Absence pour Covid-19)</p> |

| | | | |
|--|---|--|---|
| <p>Apte au travail, mais en isolement requis parce que son enfant ou un membre de sa famille a contracté la COVID-19</p> | <p>Évaluer la possibilité qu’une prestation de travail soit offerte en télétravail.</p> <p>Le traitement est maintenu pour le temps travaillé le cas échéant.</p> <p>En cas d’impossibilité de fournir une prestation de travail en télétravail, l’employé doit utiliser dans un premier temps ses congés pour responsabilités parentales et familiales et ensuite, d’autres congés prévus à ses conditions de travail (ex. : vacances, banque de temps supplémentaire, congés sans traitement) *</p> <p>Toutefois, l’employé étant apte au travail, l’utilisation des congés de maladie n’est pas permise et doit être réservée à des situations d’invalidité.</p> <p><i>* Il est à noter que l’employé peut bénéficier de la Prestation canadienne de maladie pour la relance économique (PCMRE) ou de la Prestation canadienne pour les travailleurs en cas de confinement (PCTCC) s’il satisfait aux critères d’admissibilité.</i></p> | <p>Je suis en mesure de maintenir mon enseignement</p> <p>Premièrement, je complète une déclaration d’empêchement d’accès au campus en utilisant le lien suivant: FORMULAIRE et j’informe Isabelle Lambert, coordonnatrice aux ressources humaines.</p> <p>Deuxièmement, j’informe par mio mes étudiant.e.s du maintien de mes cours et de leurs modalités de reprise ou d’enseignement.</p> <p>Finalement, je donne mes cours en mode non-présentiel en mode asynchrone ou en mode synchrone (ou « minimodal inversé »). Le minimodal inversé permet à l’enseignant.e de donner son cours en mode non présentiel et aux étudiants.es d’y assister à partir de la salle de classe (ou en distanciel).</p> <p>Je ne suis pas en mesure de maintenir mon enseignement</p> <p>J’informe Isabelle Lambert, coordonnatrice aux ressources humaines et je complète un avis d’absence à la fois sur omnivox et dans le module de gestion du temps (absence pour responsabilités parentales et familiales)</p> | <p>Je suis en mesure de maintenir ma prestation de travail en télétravail</p> <p>J’informe mon supérieur immédiat et Isabelle Lambert, coordonnatrice aux ressources humaines.</p> <p>Mon travail ne me permet pas de fournir une prestation de travail en télétravail :</p> <p>J’informe Isabelle Lambert, coordonnatrice aux ressources humaines et je complète un avis d’absence dans le module gestion du temps (absence pour responsabilités parentales et familiales)</p> |
| <p>Est inapte au travail en raison de symptômes du fait qu’il a contracté la COVID-19 en dehors des lieux du travail</p> | <p>L’employé pourra être indemnisé en vertu du régime d’assurance salaire prévu à ses conditions de travail.</p> <p>L’employé commence son délai de carence (utilisation des journées de maladie accumulées en guise de délai de carence) dès qu’il est inapte, le cas échéant, pendant la période d’attente du résultat et d’isolement.</p> | <p>J’informe mon supérieur immédiat et Isabelle Lambert, coordonnatrice aux ressources humaines et je fais ma déclaration d’absence dans le module gestion du temps (absence pour maladie)</p> <p>Si ces journées totalisent plus de 5 journées d’absence consécutives, vous pourriez recevoir des prestations d’assurance salaire. Nous vous invitons à contacter Isabelle Lambert en ce sens.</p> | <p>J’informe mon supérieur immédiat et Isabelle Lambert, coordonnatrice aux ressources humaines et je fais ma déclaration d’absence dans le module gestion du temps (absence pour maladie)</p> <p>Si ces journées totalisent plus de 5 journées d’absence consécutives, vous pourriez recevoir des prestations d’assurance salaire. Nous vous invitons à contacter Isabelle Lambert en ce sens.</p> |

| | | | |
|--|--|--|--|
| <p>Est inapte au travail en raison de symptômes du fait qu'il a contracté la COVID-19 au travail</p> | <p>Sous réserve que les conditions d'admissibilité soient respectées, l'employé pourra être indemnisé en vertu du régime de la <i>Loi sur les accidents et les maladies du travail et les maladies professionnelles</i> (LATMP).</p> | <p>Je contacte Isabelle Lambert, coordonnatrice aux ressources humaines afin de compléter l'information nécessaire à une réclamation.</p> | <p>Je contacte Isabelle Lambert, coordonnatrice aux ressources humaines afin de compléter l'information nécessaire à une réclamation.</p> |
| <p>Fait partie d'un des groupes à risque élevé de complications de la COVID-19 reconnus par l'INSPQ</p> | <p>Chaque situation devra être analysée au cas par cas par l'employeur.</p> <p>Le traitement de l'employé qui présente une pièce justificative mentionnant qu'il fait partie d'un groupe à risque élevé de complications de la COVID-19 reconnues par l'INSPQ est maintenu selon l'horaire connu et convenu au contrat de travail.</p> <p>Évaluer la possibilité qu'une prestation de travail soit offerte en télétravail.</p> | <p>Je contacte Isabelle Lambert, coordonnatrice aux ressources humaines le cas échéant.</p> | <p>Je contacte Isabelle Lambert, coordonnatrice aux ressources humaines le cas échéant.</p> |
| <p>Réside avec un enfant ou un proche ayant une ou des conditions de santé le rendant vulnérable à la COVID-19</p> | <p>La santé d'un proche vivant sous le même toit n'est pas un critère d'isolement reconnu par les autorités de santé publique.</p> | | |
| <p>Employé en <u>isolement</u> au retour d'un voyage personnel</p> | <p>Évaluer la possibilité qu'une prestation de travail soit offerte en télétravail.</p> <p>Le traitement est maintenu pour le temps travaillé le cas échéant.</p> <p>À défaut d'une prestation de travail, pour le temps non travaillé, l'employé doit utiliser des congés prévus à ses conditions de travail (ex. : vacances, banque de temps supplémentaire, congés sans traitement).</p> <p>Toutefois, si l'employé est apte au travail, l'utilisation des congés de maladie n'est pas permise et doit être réservée à des situations d'invalidité.</p> | <p>Je suis en mesure de maintenir mon enseignement</p> <p>Premièrement, je complète une déclaration d'empêchement d'accès au campus en utilisant le lien suivant: FORMULAIRE et j'informe Isabelle Lambert, coordonnatrice aux ressources humaines</p> <p>Deuxièmement, j'informe par mio mes étudiant.e.s du maintien de mes cours et de leurs modalités de reprise ou d'enseignement.</p> <p>Finalement, je donne mes cours en mode non-présentiel en mode asynchrone ou en mode synchrone (ou « minimodal inversé ») Le minimodal inversé permet à l'enseignant.e de donner son cours en</p> | <p>Je suis en mesure de maintenir ma prestation de travail en télétravail</p> <p>J'informe mon supérieur immédiat et Isabelle Lambert, coordonnatrice aux ressources humaines</p> <p>Mon travail ne me permet pas de fournir une prestation de travail en télétravail :</p> <p>J'informe mon supérieur immédiat et Isabelle Lambert, coordonnatrice aux ressources humaines et je complète un avis d'absence dans le module gestion du temps</p> |

| | | | |
|--|--|---|--|
| | | <p>mode non présentiel et aux étudiants.es d'y assister à partir de la salle de classe (ou en distanciel).</p> <p>Je ne suis pas en mesure de maintenir mon enseignement</p> <p>Je complète un avis d'absence à la fois sur omnivox et dans le module de gestion du temps et j'informe mon supérieur immédiat.</p> | |
|--|--|---|--|

Je ne suis pas en mesure de maintenir mon enseignement

Je complète un avis d'absence à la fois sur omnivox et dans le module de gestion du temps et j'informe mon supérieur immédiat.

7 février 2022